

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury des Diplômes Universitaires de l'IUT d'Allier comme suit :

Diplôme Universitaire « Créateurs d'activité »

Membres du jury :

Alexis MEYER, Président du jury, PAST
Delphine BODARD, Vice-président du jury, PRCE

Sabine DUBESSAY, Directrice de la mission locale de Moulins
Mickaël BARTHELEX, Conseiller BGE Auvergne
Aurélie CONA, Conseiller à la Mission Locale de Moulins
Adelie COLETTA, Conseiller BGE Auvergne

**Diplôme Universitaire Spécialisé Management de l'environnement du Risque Industriel et de la Sécurité
(DUS MERIS)**

Membres du jury :

Cécile CHARASSE-POUELE, Président du jury, MCF, Directrice de l'IUT
Serge THEALLIER, Vice-président du jury, PRAG

Marie-Claire BOUGAREL, Intervenant professionnel
Fabrice CHEVALIER, Intervenant professionnel
Delphine HIVET, Directrice de l'IEQT
Yann NELLIER, Responsable pédagogique IEQT
Frédéric PRULHIÈRE, MCF
Sandrine TEBOUL, Responsable formation CCI

Diplôme Universitaire « Management des Risques et des Crises » (DU MRC)

Membres du jury :

Cécile CHARASSE-POUELE, Président du jury, MCF, Directrice de l'IUT
Serge THEALLIER, Vice-président du jury, PRAG

Marie-Claire BOUGAREL, Intervenant professionnel
Fabrice CHEVALIER, Intervenant professionnel
Delphine HIVET, Directrice de l'IEQT
Yann NELLIER, Responsable pédagogique IEQT
Frédéric PRULHIÈRE, MCF
Sandrine TEBOUL, Responsable formation CCI

Diplôme Universitaire « Marketing Appliquée et Commerce International » (DU MACI)

Membres du jury :

Cécile CHARASSE-POUELE, Président du jury, MCF, Directrice de l'IUT
Christophe CONDAT, Vice-président du jury, PRCE

Estelle CHAVASTELON, PRCE
Olivier MAIFFREDY, PRCE
Anne MURER-DUBOISSET, MCF
Catherine VRILLON-ANDRES, PRCE

Diplôme Universitaire « d'Etudes Technologiques Internationales » (DU ETI)

Membres du jury :

Cécile CHARASSE-POUELE, Président du jury, MCF, Directrice de l'IUT
Christophe CONDAT, Vice-président du jury, PRCE

Estelle CHAVASTELON, PRCE
Claude DEVOTI, PRCE
Delphine BODARD, PRCE

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/01/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 31 JAN. 2019

- Publié le

31 JAN. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.